

97150

Mardi
Tuesday
17
Mars
March
2020

#391

 **SAINT MARTIN** • **SINT MAARTEN** 
VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

 0590 27 74 61  empreintesxm@orange.fr  le97150.fr   le97150

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

LE CONFINEMENT EST ANNONCÉ POUR LE NORD DE L'ÎLE

**RETROUVEZ
LES DERNIÈRES MESURES PRISES,
LES INFORMATIONS PRATIQUES
(ENTREPRISES, ÉCOLES, AÉROPORTS,
COMPAGNIES AÉRIENNES...)**



Obtenez jusqu'à
10%
de pouvoir d'achat
en plus...

Disponible
GRATUITEMENT
à l'accueil
de notre magasin
CARREFOUR MARKET
(voir conditions en magasin)



CUSTOMER ADVANTAGE CARD

COLE BAY - PHILIPSBURG



pizzas, pastas & more

PIZZA NIGHT

**TOUS LES MARDIS
ET JEUDIS**

DE 18H À 19H

**2 PIZZAS
ACHETÉES = LA 3^{ÈME}
GRATUITE**

-10% SUR TOUTES LES PIZZAS
CLASSIQUES TOUTE LA SOIRÉE

PORTO CUPECOY - 0690 27 34 12 / +1 721 527 1009 
OUVERT MIDI & SOIR SAUF LE LUNDI (OUVERT UNIQUEMENT LE SOIR)

Multi CHANGE

Change & services

RUE KENNEDY 7h30 - 17h30	RUE DE GAULLE 8h00 - 15h30	HOPE ESTATE 8h00 - 17h15	QUARTIER D'ORLEANS 8h00 - 15h30
------------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---

Western Union

Rue Kennedy face à la Marina 7h30 - 16h15	Hope Estate 8h30 - 16h30	Quartier d'Orléans 8h00 - 14h45
---	-----------------------------	---------------------------------------



★ TRAITEMENT ANTI TERMITES

Cell : 06 90 62 44 20

**ATLANTIC
PEST
CONTROL**
APC-SXM.COM

- Désinsectisation ★
- Traitement anti termites ★
- Désinfection ★
- Dératisation ★



FACILITEZ-VOUS LA VIE ! VENEZ CHEZ CADISMARKET !

- FRAÎCHEUR
- QUALITÉ
- PRIX
- SERVICE

NOS MAGASINS
SONT OUVERTS
TOUS LES JOURS
DE 7H À 20H

3 MAGASINS BAIENETTÉ • SANDYGROUND • BAIE ORIENTALE

 **CADISmarket**
La Proximité au Meilleur Prix !

■ EDITION SPECIALE COVID-19

Un cap est franchi : le confinement est annoncé !

La crise du Covid-19 s'est accélérée tout au long du week-end. Pas tant dans les cas de contaminations, Saint-Martin ne présentant pour l'heure plus aucun cas avéré de contamination au virus, mais dans les mesures prises au niveau national qui doivent être appliquées localement, afin de freiner sa propagation. Ecoles et établissements recevant du public fermés, voyageurs arrivés sur l'île ou en partance, infos aéroports et compagnies aériennes, soutien aux entreprises,... on fait le point dans cette édition spéciale sur toutes les informations pratiques que vous devez connaître. Et surtout, fiez-vous uniquement aux sources officielles que diffusent les informations fiables, la préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'ARS, la Collectivité de Saint-Martin et les médias locaux.

Depuis hier soir, minuit, l'ensemble des commerces « non indispensables à la vie quotidienne », comprendre les bars et les restaurants et tous les commerces non-alimentaires (lire en encadré la liste des commerces autorisés à rester ouverts), doivent afficher porte close. Dès demain midi, heure locale, les personnes sont invitées à limiter au maximum leurs déplacements et le télétravail doit être appliqué dès lors que cela est possible. Ces mesures nationales qui ont été annoncées hier par le président Macron ont été surenchéries par la Ministre des Outre-mer, Annick Girardin, qui a indiqué qu'aucune dérogation n'aurait

lieu, y-compris dans les territoires ultramarins. Emmanuel Macron a également précisé que des sanctions seraient appliquées à l'endroit des contrevenants.

CONFINEMENT POUR LES CITOYENS REVENANT À SAINT-MARTIN

La préfète Sylvie Feucher, convoquait hier en fin de journée une conférence de presse et confirmait que ces mesures de confinement s'appliquaient également à Saint-Martin, précisant toutefois que les hôtels restaient ouverts et que le service de vente de restauration à



empporter était autorisé. «Des mesures nécessaires pour empêcher la propagation du virus Covid-19 sur le territoire, même si pour l'heure, aucun cas n'est avéré à Saint-Martin ». Elle recevait hier matin les représen-

tants des socioprofessionnels et indiquait les mesures mises en place par la DIECCTE pour accompagner les entreprises dans cette nouvelle crise (lire par ailleurs). Concernant les touristes, présents actuellement dans les hôtels, la préfète a assuré qu'ils allaient pouvoir rentrer dans leur pays et devaient prendre attache avec leurs compagnies aériennes. Et de conclure sur ce sujet : « ceux qui ne pourront pas rentrer chez eux, ils resteront ici... ». S'agissant des citoyens saint-martinois actuellement en dehors du territoire, et qui cherchent à rentrer à Saint-Martin, la préfète a indiqué que les compagnies aériennes assureraient ces rapatriements. Ils seront accueillis par la Police aux Frontières qui leur remettra un flyers sur la conduite à tenir, no-

tamment rester confinés pendant 14 jours à leur domicile. La préfète invite par ailleurs vivement toutes les personnes qui auraient fait une croisière dans les 14 jours précédents à se rapprocher de ses services en contactant le 0590 52 30 50.

EN ATTENTE DES DÉCISIONS DE LA PARTIE HOLLANDAISE

Hier après-midi, la préfète et les élus de Saint-Martin rencontreraient leurs homologues de la partie hollandaise afin de les encourager à adopter des mesures similaires dans le sud de l'île, pour obtenir une harmonisation des mesures sur l'ensemble du territoire. Les autorités de la partie hollandaise ont assuré apporter leur réponse ce jour, après avoir consulté de leur côté

les socioprofessionnels et tous les secteurs concernés par ces mesures. « Si la partie hollandaise décide autrement, les mesures seront de toute façon évidemment maintenues en partie française », a précisé Sylvie Feucher.

MESURES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Sans indiquer la teneur des mesures prises, la préfète a assuré que les services de sécurité travaillaient à la mise en œuvre d'un plan de sécurité intérieure afin de préserver les commerces de tout acte d'incivilité, notamment des pillages.

La situation évoluant d'heure en heure, suivez l'actualité « au fil de l'eau » sur notre page Facebook Le 97150. V.D.

Selon l'arrêté du 15 mars, les commerces et entreprises autorisés à rester ouverts :

- Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles
- Commerce d'équipements automobiles
- Commerce et réparation de motocycles et cycles
- Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles
- Commerce de détail de produits surgelés
- Commerce d'alimentation générale
- Supérettes
- Supermarchés
- Magasins multi-commerces
- Hypermarchés
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives
- Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
- Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie
- Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n. c. a.
- Hôtels et hébergement similaire
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- Activités des agences de travail temporaire
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- Réparation d'équipements de communication
- Blanchisserie-teinturerie
- Blanchisserie-teinturerie de gros
- Blanchisserie-teinturerie de détail
- Services funéraires
- Activités financières et d'assurance

Modalités d'accueil à la préfecture

La préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin adapte ses modalités d'accueil au public. Par mesure de sécurité et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, l'accueil du public est modifié à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à compter de ce jour, mardi 17 mars 2020, comme suit :

- **Concernant le service de la citoyenneté et de l'immigration** : L'intégralité du service citoyenneté et immigration sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre. L'accueil téléphonique est maintenu aux horaires d'ouverture au 05 90 29 09 32

- **concernant les accueils généraux du public** : L'accueil du public en préfecture est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Un accueil téléphonique est en fonction aux horaires d'ouverture : 05 90 52 30 50

- **concernant le service des armes** : l'accueil du service est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Une permanence téléphonique est assurée aux horaires d'ouverture : 05 90 52 30 58

L'accueil du public est également suspendu à la délégation de Saint-Barthélemy. Un accueil téléphonique est maintenu au 05 90 27 64 10. Le Gouvernement a mis en place une plate-forme d'information sur le coronavirus avec des réponses très pratiques aux questions que chacun peut se poser : <http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Fermeture des établissements scolaires depuis hier et jusqu'à nouvel ordre

Le président Macron annonçait jeudi dernier la fermeture de tous les établissements scolaires sur le territoire national. Vendredi matin, la préfète de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, Sylvie Feucher, annonçait qu'une marge de manœuvre était autorisée par les préfets de région, en fonction des réalités du territoire. Elle annonçait qu'en vertu de ces allègements, les établissements scolaires des Iles du Nord resteraient ouverts. Toutefois, elle recevait dans la nuit de vendredi à samedi une note de service indiquant que les Iles du Nord devaient suivre les directives nationales. Samedi, donc, la préfecture annonçait la fermeture des crèches et des établissements scolaires à compter de lundi 16 mars.

Le vice-recteur de l'académie, Michel Sanz, précisait que tout était en place pour assurer la continuité pédagogique et l'accueil des enfants dont les parents ne pouvaient cesser de se rendre à leur travail, notamment les personnels hospita-

liers et du monde médical en général. Lundi, quatre élèves étaient accueillis dans deux établissements scolaires.

Concernant la continuité pédagogique, chaque établissement et ses enseignants continuent de prendre en charge leurs élèves à distance. Sur internet, le CNED a mis en place «Ma classe à la maison» qui permet aux élèves de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile, et de maintenir un contact avec leurs professeurs.

Pour les élèves ne disposant pas d'Internet ou d'ordinateur à la maison, les enseignants ont mis en place des groupes Whatsapp. Chaque parent, chaque élève, doit se rapprocher de son établissement scolaire afin de connaître les modalités mises en place.

En tout état de cause, le vice-recteur Michel Sanz, rappelle que cette période n'est en aucun cas une période de vacances, mais une période de scolarité avec l'expérimentation de nouvelles formes innovantes de pédagogie. **V.D.**



Membre du groupe
CH International

CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE

AGORA ILES DU NORD

• **Un expert-comptable :**
Monsieur Luc LEFEVRE
Commissaire aux Comptes

• **Une directrice de bureau :**
Madame Florence VIRET



Ils sont à votre disposition pour vous recevoir dans leurs bureaux pour toute information ou mission comptable, soit par **une visite** ou au numéro de téléphone **06 90 49 57 66**

Bureau : Tél. **05 90 52 09 46**
E-mail : agora.idn@gmail.com

Siège social : AGORA IDN
34/35 rue de la Canne à sucre
Hope Estate SAINT-MARTIN

Société Audit-Social-Juridique d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau des experts-comptables de l'ordre de Guadeloupe

Communiqué de l'école Emile Choisy

Chers parents de l'école EMILE CHOISY

Dans le cadre de la continuité pédagogique et afin de permettre aux enfants de travailler, Nous demandons aux parents connectés à internet de visiter les sites éducatifs suivants:

ecole.cned.fr
pass-education.fr
pepit.ortholud.com

Pour ceux qui n'ont pas de connexion Internet ou tous

ceux qui le désirent, veuillez passer à l'école, pour récupérer des fichiers de leçons et d'exercices ce Mardi à partir de 8H00.

Le 97150 invite les établissements scolaires qui le souhaitent à nous adresser leurs communications aux élèves et à leurs parents que nous relayerons dans nos éditions papiers et sur la page Facebook du 97150.

www.kia.com

NO MATTER WHAT COMES NEXT

Drive your journey of life to the best with SELTOS.



All-new

SELTOS

SOREMAR

SHOWROOM | ZAC DE BELLEVUE (French side) | 8am to 5pm | TÉL +059 590 51 18 92
GARAGE | GALISBAY | 8am to 12am / 2pm to 5pm | STANDARD +590 590 51 05 00
AFTER-SALES +590 590 51 05 09 / SPARE-PARTS (PR) +590 590 51 05 06/07



The Power to Surprise

Maintien à domicile pour garde d'enfant

Qui peut bénéficier de cet arrêt de travail ?

1 - Les parents n'ayant aucune autre solution que de rester à la maison pour garder votre enfant de moins de 16 ans.

2 - et ne pas être en télétravail, puisque dans ce cas, le salarié touche son salaire.

Comment l'obtenir ?

C'est à l'employeur de faire les démarches nécessaires. Nous vous assisterons mais vous pouvez néanmoins vous rendre sur le site pour établir la déclaration (merci de nous en transmettre le cas échéant une copie): <https://declare.ameli.fr/declaration> A "compter du jour du début de l'arrêt pour une durée correspondant à la fermeture de l'école".

Le salarié percevra des indemnités

journalières avec, si la convention collective de votre entreprise le prévoit, un complément de l'employeur. Autre précision, un seul parent peut bénéficier de cette aide. Il faut donc que le salarié fournisse une attestation à son employeur allant dans ce sens.

Quelles sont les différences avec un arrêt de travail classique ?

Il y a deux différences avec un arrêt de travail classique : aucun jour de carence n'est appliqué, et il n'y a pas lieu d'aller voir un médecin pour l'obtenir.

Cet arrêt de travail peut durer entre un et quatorze jours, et il peut être renouvelé si besoin.

Pour plus d'information, contactez votre cabinet comptable

Activité partielle : démarches de l'employeur (chômage partiel ou technique)

Pour avoir recours à l'activité partielle, il faut faire une démarche auprès de la Direccte avant la mise en activité partielle de son personnel. Votre cabinet comptable peut effectuer cette demande pour vous.

Le recours à l'activité partielle peut prendre plusieurs formes :

- diminution de la durée hebdomadaire du travail ;
- fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

C'est l'employeur qui va percevoir l'allocation d'activité partielle dans la limite de :

- 1 000 heures par an et par salarié quelle que soit la branche professionnelle ;
- 100 heures par an et par salarié si l'activité partielle est due à des travaux de modernisation des installations et des bâtiments de l'entreprise.

Attention vous devez informer directement vos salariés du projet de mise en activité partielle de votre établissement.

Pour accéder à une demande préalable d'autorisation d'activité partielle, vous devez transmettre :

- les motifs justifiant le recours à l'activité partielle ;
- la période prévisible de sous-activité ;
- les noms des salariés concernés.

Vous recevrez par mail la décision d'autorisation dans un

délai de 15 jours qu'il faudra IMPERATIVEMENT retransmettre à votre cabinet comptable. Sans cela impossible d'établir les demandes d'indemnisation.

Une fois l'autorisation administrative obtenue, qu'elle soit expresse ou tacite, l'employeur peut réduire ou suspendre son activité et mettre ses salariés en chômage technique. C'est cette autorisation qui lui permet d'obtenir le remboursement des indemnités versées aux salariés.

L'autorisation d'activité partielle n'est accordée que pour une durée maximale de 6 mois renouvelables.

Le salarié placé en activité partielle reçoit une indemnité horaire, versée par son employeur à l'échéance habituelle de la paie, correspondant à 70 % de sa rémunération brute horaire (ou 100 % de la rémunération net horaire s'il est payé au SMIC ou en formation pendant les heures chômées) dans les autres cas, le salarié aura une perte de salaire.

Le gouvernement a toutefois annoncé que les indemnités seraient versées aux salariés à hauteur de 100%, le complément étant versé par des fonds de l'Etat. « Wait and see » à ce sujet.

Les aides pour les indépendants

Plusieurs reports de paiement peuvent être demandés par les indépendants, dont certains subissent de plein fouet les répercussions du coronavirus.

Dimanche dernier, sur le plateau de LCI, la ministre du travail a précisé qu'un dispositif « similaire au chômage partiel » pour les indépendants était à l'étude, et serait officialisé dans les prochains jours.

Quelques mesures ont déjà été annoncées pour permettre aux indépendants d'amortir le choc.

PAS D'ÉCHÉANCE URSSAF EN MARS

L'Urssaf a tout d'abord suspendu les prélèvements qui devaient avoir lieu le 20 mars. Attention, en revanche : la somme devra quand même être payée. Son montant sera tout simplement lissé sur les échéances à venir cette année, d'avril à décembre.

DES DÉLAIS DE PAIEMENT PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS

Du côté de Bercy, la direction générale des Finances publiques (DGFiP) a mis en ligne un formulaire permettant de faire une demande de report du paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) ainsi que de l'impôt sur le revenu (IR). Les indépendants soumis à l'IR doivent faire leur demande de report avant le 22 de chaque mois sur le site impots.gouv.fr. Les indépendants ont donc un peu plus d'une semaine pour demander le report de leurs paiements du mois de mars.

QUAND L'ENFANT EST MAINTENU AU DOMICILE, LE PARENT INDÉPENDANT PEUT DEMANDER UN ARRÊT DE TRAVAIL

À l'instar des salariés, les travailleurs indépendants peuvent demander un arrêt maladie pour s'occuper de leurs enfants dont l'établissement scolaire est fermé, à condition qu'ils aient moins de 16 ans. Cela vaut également pour les travailleurs qui dépendent du régime agricole ou ceux qui relèvent de régimes spéciaux. La prise en charge a lieu « sans jour de carence et sans examen des conditions d'ouverture de droits », précise le site [ameli.fr](https://declare.ameli.fr). Les indépendants peuvent, bien sûr, faire cette demande s'ils sont eux-mêmes atteints du coronavirus. Un arrêt maladie pour ces deux motifs nécessite de remplir un formulaire sur le site <https://declare.ameli.fr>. Le travailleur touchera ensuite des indemnités journalières.

HYUNDAI

LE MOIS DE MARS EN ROUE!

Obtenez des remises incroyables sur les modèles Hyundai 2020 SEULEMENT ce mois-ci!

2020 TUCSON

Le Tucson a tout le confort, la sécurité et la technologie pour vous suivre. Avec ses lignes épurées et son design élégant, le Tucson est vraiment moderne et de niveau supérieur.

23,590€

20,890€ TTC

370€ PAR MOIS



2020 GRAND i10

Un véhicule sophistiqué, doté de dispositifs de sécurité et de technologies à la pointe qui font du Grand i10 le véhicule idéal pour tous.

13,990€

11,990€ TTC

212€ PAR MOIS



2020 ACCENT

Le dernier cri en matière de sécurité et de technologie, le tout dans un style très sophistiqué.

15,590€

13,590€ TTC

240€ PAR MOIS



2020 i20 Active

Voyagez dans le confort et sans fatigue, profitez d'un grand espace de rangement et de commodités d'excellence.

16,990€

14,990€ TTC

265€ PAR MOIS



Toutes taxes incluses. Frais d'immatriculation offerts. Tarifs mensuels basés sur un paiement de 60 mois après un acompte de 15%.

MW
MOTORWORLD

223 Galisbay, Marigot
011-590-52-88-01
facebook.com/mwxsxm

5 ANS 100,000km GARANTIE

CONTACTEZ NOUS
Jean-Francois Roboteur : +1 (721) 587-6292
Sylvia Besuchet: +011 (590) 690 88 36 33
[MOTORWORLDsxm.COM](https://www.motorworldsxm.com)

Compagnies aériennes

AIR CARAIBES

A ce jour, Air Caraïbes continue d'assurer l'intégralité de ses vols à l'exception de ceux à destination de Haïti, de la République Dominicaine et de Saint-Domingue. Les points de vente aux aéroports restent ouverts.

Les personnes devant voyager d'ici le 15 mai 2020 peuvent modifier leur voyage sans pénalité et ce quelle que soit la date d'achat de leur billet d'avion. Les voyages peuvent ainsi être repoussés dans la limite de la validité des billets et sur l'intégralité du réseau. Les billets sont valables un an à compter de la date d'achat. Les passagers qui ne connaissent pas leur date de report ou ont une date de validité de leur billet limitée peuvent bénéficier d'un avoir valable un an, mais non remboursable.

Pour les voyageurs à leur point de départ, souhaitant anticiper leur retour cette semaine ou souhaitant modifier leur aéroport d'origine (valable jusqu'au 22 mars 2020), la compagnie propose des modifications sans frais et sans réajustement tarifaire dans la même cabine de voyage. Pour les départs au-delà du 15 mai, les conditions des billets continuent de s'appliquer.

Pour les billets sur le réseau régional, la même mesure s'applique pour les voyages jusqu'au 15 avril 2020.

N° d'appel de la centrale de réservation : 0 820 835 835. En raison de la saturation des call centers, seuls seront traités les appels des passagers voyageant dans les 72h ou souhaitant voyager dans les 72h.

AIR FRANCE

Toutes les agences de vente Air France en



métropole (excepté dans les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et d'Orly), sont fermées depuis le lundi 16 mars. Les passagers doivent gérer leurs réservations via le site internet. Ceux ayant un départ dans les 72h peuvent contacter le 09 69 39 36 54. La direction d'Air France a toutefois annoncé que ses plannings de vols de la semaine restaient inchangés pour Sint Maarten.

COMPAGNIES AMÉRICAINES

Suite à l'annonce de la première Ministre de Sint-Maarten, Delta et American Airlines ont annoncé la suspension de l'ensemble de leurs vols sur l'aéroport de Juliana à dater du 17 mars.

Les deux compagnies offrent les mêmes conditions de modification et de report, que les compagnies françaises, à savoir sans frais. A ce jour, aucune information sur le rapatriement des touristes américains sur le territoire n'a été donnée par les compagnies en question.

Quid des aéroports ?



JULIANA : RESTRICTIONS À DATER DU 17 MARS POUR DEUX SEMAINES

Les restrictions de voyage annoncées dans le deuxième discours du Premier Ministre de Sint-Maarten, Silveria Jacobs, le 14 mars 2020 ont été ajustées.

Le 17 mars, les visiteurs entrants des États-Unis, du Canada, d'Europe, du Royaume-Uni et d'Irlande se verront limiter leur entrée sur le territoire. Cela ne s'applique pas aux résidents de Sint Maarten et de Saint-Martin, ainsi qu'aux résidents et ressortissants des îles environnantes qui utilisent l'aéroport international Princess Juliana (PJIA) comme point de transit à condition qu'ils ne se soient pas rendus au cours des 21 derniers jours dans les zones répertoriées.

Les compagnies aériennes commerciales et privées / affrétées seront autorisées à atterrir et à décoller après la date limite du 16 mars pour faciliter le retour des visiteurs actuellement sur le territoire dans leur pays d'origine,

Les hôtels et autres types d'hébergement à St. Maarten, Saint Martin et les îles environnantes, sont invités à informer leurs clients en conséquence.

L'Immigration & Border Protection Services Sint Maarten annonce pour sa part que les passagers ou membres d'équipage des compagnies aériennes ayant séjournés dans les 21 derniers jours au Japon, en Chine, Hong Kong, Iran, Singapour, Macao ou Corée et dans les pays précédemment cités ne seront pas autorisés à entrer ou à transiter par l'aéroport. Les ré-

sidents de Sint Maarten devront se mettre d'eux-mêmes en confinement pour une période de 14 jours.

GRAND CASE : ENCORE OUVERT MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

A ce jour, le programme des vols sur l'aéroport de Saint-Martin Grand Case est maintenu. Le Groupe Edeis qui gère l'aéroport assure être en contact permanent avec les autorités locales concernées et appliquer rigoureusement leurs préconisations. L'aéroport devrait, toutefois continuer les évacuations sanitaires et les vols de rapatriements jusqu'en fin de semaine, sans toutefois préciser sur quelles bases. Afin d'assurer ces missions tout en appliquant les mesures de restrictions décidées par le Gouvernement, les effectifs conformément au Plan de Continuité d'Activité (PCA) devraient être adaptés afin de disposer du personnel requis pour accueillir les vols qui ont besoin de services (avitaillement, navigation aérienne, sécurité, etc.).

POINTE À PITRE :

A l'heure où nous mettons sous presse, l'aéroport de Pointe à Pitre est toujours en activité. Le site annonce par ailleurs que les vols vers les USA sont maintenus au départ de la Guadeloupe. Les passagers sont invités à se rapprocher de leur compagnie aérienne pour connaître les horaires.

welcome To
the kitchen family

**VOTRE SPÉCIALISTE
AMEUBLEMENT SUR MESURE**

ZAC DE BELLEVUE - 0590 87 37 36 @thekitchenfamily

Services publics : les contacts utiles

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les consignes du gouvernement, l'accueil du public n'est plus possible dans un certain nombre de lieux.

TRIBUNAL

Depuis hier le tribunal de proximité de Saint-Martin et Saint-Barthélemy est fermé jusqu'à nouvel ordre. Afin de limiter les contacts, l'accueil du public, les urgences civiles et pénales sont joignables par téléphone uniquement. Les numéros à joindre pour les urgences générales : 0590 87 50 49, les urgences pénales : 0590 87 73 74 et le SIP : 06 90 33 06 76 ou par mail : tprx-saint-martin@justice.fr.

SAUR

L'accueil des clients est arrêté depuis hier et jusqu'à nouvel ordre. Les conseillers clientèle répondent aux usagers via le mail : demande.saur-saint-martin@saur.fr. Vous pouvez tenter de les joindre au 0590 87 97 03 du lundi au vendredi de 7h30 à 15h (mais les lignes peuvent être encombrées à certains moments de la journée). Le service dépannage (uniquement pour les urgences) est joignable à ce même numéro.

VERDE SXM

Suite aux annonces gouvernementales les mesures de confinement, Verde SXM ne reçoit plus sur l'écotour de Grandes Cayes que les sous-traitants COM et les entreprises en compte. Les particuliers et entreprises non en compte ne sont plus acceptés jusqu'à nouvel ordre pour éviter les contacts. Le bureau à Hope Estate est fermé au public.

PRÉFECTURE

L'accueil du public dans les différents services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est suspendu à compter d'aujourd'hui mardi 17 mars. L'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels d'ouverture pour le service citoyenneté et immigration (05 90 29 09 32), le service des armes (05 90 52 30 58) et pour les autres services généraux de la Préfecture (05 90 52 30 50).

■ CIVISME

Approvisionnement : un peu de bon sens !

La Préfecture en appelle à la responsabilité de chacun et assure que l'approvisionnement des supermarchés est assuré. Les livraisons se poursuivent à Galisbay et à Pointe Blanche. Aucune pénurie n'est à craindre. Une information confirmée par la direction des magasins U de Saint-Martin et

Saint-Barth qui affirme que les stocks ont été prévus en conséquence de la haute saison et que les livraisons vont continuer à leurs rythmes car les cargos sont déjà en transit. Les approvisionnements sont donc assurés pour les semaines à venir. Les commerces alimentaires, supermarchés et superettes demeureront ouverts.



■ ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

Annulations en série

Globalement tous les événements qui réunissent du public sont annulés. Les dates de report ne seront communiquées que lorsque la situation sera revenue à la normale.

Les manifestations sportives

D'une manière générale tous les événements sportifs sont annulés. Dream of Trail applique les consignes de la Fédération Française d'Athlétisme et annule La Trans Soualiga prévue le 28 mars. Elle sera reportée à une date ultérieure, date qui sera décidée en fonction de l'évolution du coronavirus.

Conformément aux décisions du ministère des Sports et de la Fédération Française de Surf le Comité reporte officiellement les Championnats de Guadeloupe de Surf 2020 au mois de septembre 2020 (date à confirmer) sous réserves d'un retour à des conditions sanitaires normales.

Les mardis de Grand Case

Les mardis de grand case sont suspendus à partir d'aujourd'hui. Son organisatrice, Chantal Vernusse espère qu'ils pourront reprendre en avril ... sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire bien entendu.

Le Carnaval côté hollandais

Le gouvernement de Saint-Martin a pris la décision de reporter le Carnaval 2020 lors d'une réunion avec la Fondation pour le développement du carnaval de Saint-Martin (SCDF) jeudi dernier. Aucune nouvelle date n'a été annoncée pour le moment. Le SCDF publiera une série d'avis au public et à tous les intervenants du Carnaval dans les prochains jours.

Réserve Naturelle

La réunion de vendredi dernier pour le recrutement des éco volontaires a été annulée. Elle sera programmée à une date ultérieure. Ceux qui connaissent le protocole et qui veulent s'inscrire pour l'observation et le comptage des traces de pontes des tortues, peuvent contacter dès à présent Aude Berger, à la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin au 0690 47 02 13 ou : reservenat.aude@yahoo.com.



Saint-Martin Santé

Les ateliers ETP, Bien-Être et les activités physiques pour les personnes retraitées organisées par Saint-Martin Santé sont interrompus jusqu'à nouvel ordre, ceci aussi bien sur le site de Saint Martin Santé qu'avec les associations partenaires. Pour toute information, Saint-Martin Santé reste joignable par téléphone : 0590 77 43 90 ou 0 801 10 88 99.

Concert des Chorales

Déjà annulé à deux reprises depuis décembre, le Concert des Chorales est définitivement annulé et ne sera pas reporté. Les personnes en possession d'un billet peuvent demander un remboursement auprès du Lions Club Qualichi ou pas ... et faire ainsi un don qui servira aux futures actions du club. Contact. : 0690 73 89 59. A.B

SOLUMAT
Donne du sens à vos extérieurs

- 45x45cm
- 60x60cm
- Coloris : Gris / Beige / Imitation parquet (120x20cm)

à partir de
15€HT/m²

PROMO CARRELAGE

Parement de travertin
43€HT/m²

Mosaïque de travertin
«Travertin light mixt»
31€HT/m²

à partir de
24€HT/m²

Ouvert du lundi au vendredi 7h30-17h et le samedi 9h-12h

06 90 29 89 08 (Erwann)
06 90 30 29 78 (Jean-Luc)

Route de l'aéroport, route de l'Espérance Grand Case

97150

SAINT MARTIN - SINT MAARTEN
VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

édité par la société Empreinte - 4 ZAC de Bellevue - 97150 Saint Martin
E-mail : empreintesxm@orange.fr - Tél : 0590 27 74 61 - www.le97150.fr
IMPRESSION DAILY HERALD : 4000 exemplaires
N° ISSN 2553-4297

SERVICE RÉDACTION :
Rédactrice en chef :
Valérie Daizey 0690 678 278
redaction@empreintesxm.net
Ann Bouard 0690 54 06 06
Jean Michel Carollo 0690 39 49 21

SERVICE RÉDACTION SOIRÉES
Michel Coubard 0690 65 58 85

SERVICE MAQUETTE :
Alexandra Froissant
alex@empreintesxm.net

DISTRIBUTION :
Christophe Agar 0690 88 82 47

SERVICE COMMERCIAL :
Aurélié Soucy 0690 56 51 09
Mathieu Abdallah 0673 65 07 96

ADJOINTE À LA PUBLICATION
Tancrede Demont 0690 65 59 82

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Slobodan 0690 622 822
slobo@empreintesxm.net

EXOFOR

Forage et traitement de l'eau
Drilling Service Water Treatment

- STATION D'EPURATION
- STATION DE RELEVAGE
- UNITE DE DESSALEMENT
- UNITE DE FILTRATION & DE POMPAGE

EXOFOR 149 Baie Nettlé 97150 Saint Martin
+590 590 528 322 - www.exofor.com - info@exofor.com



BELLEVUE
MAGASIN DE SPORT
 anciennement **SPORTTECH**
 YOUR SPORTS STORE

Edition spéciale Covid-19 97150 # 391 - MARDI 17 MARS 2020 - PAGE 07

■ THOUGHTS!!

Do you know the difference between Cleaning, Sanitizing and Disinfecting?

In light of the recent world-wide problems of a virus that is unseen but one that reacts quickly to bringing chaos to everyone in one way or another, our thoughts immediately are along the lines of "What can we do to help the situation?"

We are told that we must practice social distancing. Easy enough, especially if we go out.

We are told that we need to wash our hands for 20 seconds with soapy water. Easy enough to do. We are told we need to sanitize and sanitize some more. We need to sanitize, clean and disinfect our homes and places (work still goes on for some) we spend time in.

How do we do that - not all cleaning jobs are created equal?

Cleaning is about organizing and wiping down surfaces. Countertops, table surfaces, door frames, door handles!

Use an all-purpose cleaner, as they are made to lift and remove visible smudges, spots, stains, and debris from surfaces - the goal of cleaning is to make the place look and feel good (and smell nice.)

Our kitchen counters, taps, doorknobs, plates and utensils/glasses need a stronger treatment in light of what is taking place. Cleaning by itself won't kill germs like bacteria, viruses, or fungi.

Sanitizing Versus Disinfecting

Sanitizing and disinfecting aim to reduce the amount of contamination present on a surface. The word "sanitizing" refers to a solution that

should reduce the number of germs on a surface by 99.9 percent or more.

The word "disinfecting" regarding chemical products means they are designed to "kill virtually everything" on a surface.

Sanitizing is necessary for surfaces that come in contact with food.

Sanitizing can be done without chemicals. You can use the washing machine, dishwasher, steam cleaner, boiling water that brings items into contact with extreme heat (at least 170 degrees) to kill bacteria and other germs.

To disinfect every last bit of contamination in a space a good disinfectant spray will be needed to

the job. Disinfecting should effectively stop the spread of diseases and viruses. To be effective, disinfecting solutions need to remain in contact with the surface for a specified length of time - Clorox Wipes direct you to wipe the surface "using enough wipes for the treated surface to remain visibly wet for four minutes!

Remember to clean before disinfecting! Remember too that disinfecting too often actually ends up creating a problem, germs get used to the solution, mutate and then become very difficult to eradicate.

Household bleach can be used as a sanitizer or a disinfectant.



FAITES DU SPORT DANS LE CONFORT

EASY bike

VOTRE SPÉCIALISTE EN VÉLOS ÉLECTRIQUES

PROMOTIONS
 POUR DESTOCKAGE

EASY BIKE Simpson Bay
 (entre Texaco et le restaurant Beirut)
 OUVERT lun-ven : 9h30 - 12h30 / 14h - 17h / sam : 9h - 12h
 Tél : 0690 77 99 79 / +1 (721) 523 6666
 Email : easybikesxm@gmail.com

Quoi qu'il arrive, retrouvez votre

97150

dans l'une de nos 15 box.

Parution tous les mardis et vendredis



**LIBRAIRIE DU BORD DE MER
MARIGOT**



**MONOPRIX
BELLEVUE**



**CADISMARKET
BAIE NETTLE**



**CELIO
RUE DU GENERAL DE GAULLE**



**CARREFOUR
COLE BAY**



**SUPER U
HOWELL CENTER**



**BREAD N'BUTTER
OYSTER POND**



**LOTERIE FARM
PIC PARADIS**



**L'EXPRESS
HOPE ESTATE**



**COCCI MARKET
CUL DE SAC**



**FRUIT A PAIN
QUARTIER D'ORLEANS**



**GRAND MAISON
HOPE ESTATE**



**SUPER U
HOPE ESTATE**



**CADISMARKET
BAIE ORIENTALE**



**PETIT CASINO
BAIE ORIENTALE**